

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ELABORATION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Azay-sur-Cher **du mercredi 25 janvier 2017 à 9 h 00 au samedi 25 février 2017 à 12 h 00 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Pierre TONNELLE a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Paul HOSTACHE, a été désigné commissaire enquêteur suppléant par décision n°E16000218/45 du 15 décembre 2016 du président du tribunal administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie d'Azay-sur-Cher, aux heures habituelles d'ouverture, pendant la durée de l'enquête, **du 25 janvier 2017 au 25 février 2017 inclus**, soit :

Les lundis : de 14h00 à 17h00

Les mardis, mercredis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les jeudis et samedis : de 9h00 à 12h00

à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie d'Azay-sur-Cher, 17 Grande Rue, 37 270 Azay-sur-Cher.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie d'Azay-sur-Cher dès la publication du présent avis. Le dossier sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://mairie-azaysurcher.fr>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à accueil@mairie-azaysurcher.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Azay-sur-Cher pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 25 janvier 2017 de 13 h 00 à 17 h 00,

- le samedi 4 février 2017 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le lundi 13 février 2017 de 13 h 00 à 17 h 00,

- le samedi 25 février 2017 de 9 h 00 à 12 h 00,

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Azay-sur-Cher et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Janick ALARY, Maire, à la mairie d'Azay-sur-Cher.

Le Maire

Janick ALARY